



BULLETIN DE LIAISON

Numéro 17 - Avril 2020



LE MOT DU PRÉSIDENT

Le bulletin que vous avez dans les mains (ou en lecture sur notre site) vous montre la vitalité de notre belle Union. Vous trouverez à l'intérieur les divers prix décernés par le Comité Scientifique et reçus par les UTL's lors des dernières assises qui se sont tenues à Évry (chardons et plumes). L'occasion de féliciter tous les participants, leurs travaux montrent la richesse de nos Universités. Permettez-moi de signaler la fierté qui anime L'UFUTA devant la qualité de toutes ces œuvres qui n'en doutons pas grandissent l'image des séniors dans la société.

À ce sujet nous avons été particulièrement déçu de ne pas voir citer une seule fois l'UFUTA dans le rapport remis par Mme La Députée DUFEU-SCHUBERT à Mme la Ministre des Solidarités et de la Santé. Nous avons écrit au Premier Ministre pour qu'il n'oublie pas le rôle des UTL's dans l'intégration des séniors dans nos sociétés et l'amélioration de leur image et par voie de conséquence le rôle de l'UFUTA.

Dans le cadre de notre convention multipartite, nous avons envoyé à nos partenaires le bilan II de nos activités, et je remercie chaleureusement les rédacteurs. Mr François AMBOLET et Mr Bernard BODIN. Si pour des raisons de coûts ce Bilan devait vous être remis en main propre lors de notre prochaine Assemblée Générale, la situation sanitaire actuelle fait qu'il vous sera envoyé.

Les vicissitudes des mois de décembre et janvier, les vacances scolaires de Février ont rendu difficile l'organisation des CA de l'UFUTA ainsi que la journée des dirigeants initialement prévue le 10 mars. Grâce aux équipes de l'Université Libre de Saint Germain en Laye, et je tiens à remercier la Présidente Mme Brigitte DUMORTIER ainsi que Mme Geneviève LANGLOIS administratrice de l'UFUTA, nous envisagions la réunion de notre Assemblée Générale le Mardi 23 Juin à Saint Germain en Laye.

Au moment où nous allions donner sous presse ce bulletin, la situation sanitaire de la France (sans oublier le reste du monde) nous a contraints de modifier notre organisation. Nous avons tenu un CA de manière virtuelle et nous vous avons interrogé sur la conduite à tenir pour notre AG. Très prochainement je vous ferai une proposition de report qu'il vous appartiendra de valider. Le report de l'AG entrainera de facto le report des élections au CA de l'UFUTA. À situation exceptionnelle, solutions exceptionnelles.

Cette situation inédite entraine des élans de solidarité et je tiens à remercier toutes les structures qui permettent aux membres de l'UFUTA d'accéder à leurs vidéoconférences et en particulier je souhaite remercier en votre nom, Mme LE DREFF, Directrice de l'UP de Nantes. Cette solidarité est nécessaire et c'est tout à l'honneur de ceux qui en sont les vecteurs. Si des concours sont organisés au sein de vos structures, l'UFUTA en fera l'écho.

En 2021, le Comité Scientifique aura le plaisir de délivrer **le prix de la recherche.** Vous trouverez ici le nouveau règlement de ce prix, issus des travaux de tout le Comité scientifique et je remercie chaleureusement Mr Yvon LE GALL son Président. Ce dernier a également élaboré une méthode afin d'aider les structures qui n'ont pas la chance de pouvoir encadrer leurs étudiants dans cette activité ô combien enrichissante et qui rattache sans contestation possible l'UFUTA au monde universitaire. Vous trouverez cette méthode sur notre site internet. Que chacun affute ses stylos, il n'est point encore trop tard.

En attendant de vous retrouver avec grand plaisir lorsque cette crise sera passée, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin, qui permet de garder le contact entre nous tous. J'exprime ici ma gratitude envers tous ceux qui y ont contribué et ma fierté de présider une Union aussi dynamique. Un merci tout particulier à Mme Françoise DAVID-SCIARA qui en assure la direction. Prenez soins de vous et de ceux qui vous sont chers.

Stéphane Ravaille

Sommaire :

	page
Le mot du président	
Trombinoscope	2
Nos universités ont du talent	3
Les activités de nos universités	4
Règlement du prix de la recherche	5
Les anniversaires : 40 ans de Poitiers et 45 ans d'Amiens	6-7
Nos nouveaux dirigeants	8

In mémoria

La journée des dirigeants 2019

Monsieur
Jacques RIVENS
(UTL Grenoble)



Nous a quitté. C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris sa disparition. Homme très intègre, de grand cœur et de grandes qualités, il a été le Secrétaire Général de notre Union de 2004 à 2012 et a œuvré avec efficacité pour le développement et la reconnaissance de notre Union. Merci à lui. Nos pensées attristées vont à Denise, son épouse à ses enfants et sa famille.



Président



Stéphane RAVAILLE UTA - Agde



Vice - présidente



Marie Denise RISS-COLY
IUTA - Amiens

Vice - présidente (Communication)



Françoise DAVID-SCIARA

UIA - Poitiers

Secrétaire



Céline MENIL
UTL - Le Mans

Vice - président & Secrétaire adjoint



François AMBOLET

UTL - Essonne

Trésorier



Christian LATRY
UTA - Boulogne

Trésorier adjoint



André LE POTTIER

UIA - Créteil

Président du comité scientifique



UNIVERSITÉ DE NANTES

Yvon LE GALL UP - Nantes

Autres membres du conseil d'administration



Bernard BODIN UTL - Mayenne

Monique FALLEAU UTL - Orléans



Eric HENRI

UATL - Angers

Geneviève LANCLOIS UL - St-Germain en Laye



Claudine METTAIE

UTL - Blois



Christine MIEGGE UTL - GAP



François VELLAS

U3A - Toulouse

Personnel qualifié



Nicole PETITOT

UO - Besançon

Nos Universités ont du talent

Palmarès plumes 2019 (ÉVRY)

Catégorie nouvelles :

Plume d'or : Université du Temps Libre d'Orléans

pour « Reconnaissances » de Françoise LEBAS

Plume d'argent ex aequo : Université du Temps Libre de Haute Mayenne

pour « le retour du baroudeur » de Agnès CHESNAIS

Plume d'argent ex aequo : Université du Temps Libre de Haute Mayenne

pour « ne meurt-on qu'une fois ? » de Colette DUFLOT

Catégorie poésie:

Plume d'or : Université du Temps Libre d'Orléans

pour « l'amour » de Brigitte DUBANCHET

Plume d'argent : Université du Temps Libre de Haute Mayenne

pour « les mots » de Sandra CHEVALIER

Accessit : Université du Temps Libre de Haute Mayenne

pour « toutes les larmes n'ont pas la même couleur » de Chantal LEVÊQUE

Catégorie Étude thématique :

Plume d'or : Université du Temps Libre 34

Pour « Les crypto monnaies impasse ou révolution ? Interrogations sur les actifs à vocation monétaire de nouvelle génération » de Jean Paul PONS

Concours Vidéo et photo (ÉVRY 2019)

Vidéo:

Le thème était imposé : les Universités se présentent à vous

7 Universités ont participé : Essonne, Meaux, Poitiers, Saint Nazaire, Cadref Gard, Dreux et Mayenne

Prix du jury : Or Saint-Nazaire

Prix du jury : Argent : Cadref Gard

La prestation très concise de Poitiers a été saluée pour sa qualité professionnelle

Prix du public : Cadref Gard



UIA Saint-Nazaire

Photos:

Il n'y avait pas de thèmes imposés

Prix du Jury : Or Jean SABIRON pour *qu'as-tu fait de notre planète (UIA Poitiers)*

Prix du Jury : Argent : Atelier photo autres regards pour *jardin des sculptures*

de la Dhuys n°773 (UIA Meaux)

Prix du public : Atelier photo autres regards pour *Jardins des sculptures*

de la Dhuys n° 774 (UIA Meaux)



UIA Poitiers

Les activités de nos Universités

Colloque à ORLEANS



L'UTL d'Orléans a organisé pour la deuxième année consécutive un colloque international d'écrivains les 20 et 21 juin 2019, rassemblant des conférenciers de plusieurs pays sur le thème :

« Souvenirs de vacances dans la littérature et les autres arts »

Lors de cette manifestation, Chantal PROUST, Directrice de l'UTLO a eu le plaisir de mettre à l'honneur deux adhérentes, lauréates chacune d'un 1^{er} prix 2019 du concours « plumes d'or et d'argent », organisé par l'UFUTA et décerné à l'occasion de ses Assises Nationales d'Évry de juin dernier.

Catégorie « Nouvelle » : Mme Françoise LEBAS « Reconnaissances » Catégorie « Poésie » : Mme Brigitte DUBRANCHET « l'amour »

Chacune a reçu une adhésion à l'UTLO pour la rentrée universitaire 2019-2020.

Chantal PROUST

Concert de jazz à SAINT-NAZAIRE

L'UIA a organisé le 5 décembre, pour ses adhérents, un concert salle Jean BART. Le Véronica Rodriguez Jazz Quartet s'y est produit pour notre grand plaisir. Les grandes voix féminines du jazz ont été évoquées lors de cette soirée.



La voix chaude et profonde de Véronica RODRIGUEZ, la pédagogie et l'humour de Jean-Philippe VIDAL, le talent des musiciens ont ravi la salle qui leur a réservée un accueil enthousiaste.

Annick CAUDAL

Le chardon d'or de l'UFUTA attribué à SAINT-NAZAIRE



Tous les 3 ans, l'UFUTA (Union Française des Universités Âges) attribue des prix dans trois catégories. Les Chardons récompensent les meilleures réalisations audio-visuelles : le chardon d'or est le premier prix du jury. Déjà primé en 2011 (3ème prix) et en 2015 (chardon d'or et 1er, 2ème et 3ème prix du public), l'atelier Vidéo s'est vu décerner à nouveau le **chardon d'or** lors des Assises de l'UFUTA à Évry.

Monsieur AMBOLET, vice-président de l'UFUTA, est venu à Saint-Nazaire, au mois de juillet pour remettre aux membres de la commission, le trophée brillamment remporté, lors d'un moment de convivialité fort sympathique.

Monsieur RAVAILLE, président de l'UFUTA, quant à lui, a félicité les lauréats par téléphone depuis AGDE. Bravo à nos vidéastes !

Annick CAUDAL

Règlement du Prix de la Recherche Edition 2018 - 2021



Article 1

Le Comité Scientifique de l'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA) décerne, un Prix de la Recherche qui consacre un travail de recherche, mené par toute structure membre de l'UFUTA et présenté en temps et en heure au jury du Comité Scientifique.

Ce prix récompense, un travail de recherche original, sur un thème libre, accompli dans nos UTL's d'une manière collective ou individuelle, ayant donné (ou pouvant donner) lieu à une publication de rang universitaire.

Article 2

Le Prix de la Recherche est organisé par l'UFUTA selon un calendrier définit par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité Scientifique. La participation au Prix de la Recherche vaut acceptation du présent règlement. Le prochain prix est attribué en juin 2021.

Article 3

Peut concourir au Prix de la Recherche, toute structure membre de l'UFUTA à jour de cotisation au moment de la candidature. Cette structure devra également être à jour de sa cotisation pour recevoir le prix.

De même, les auteurs de l'ouvrage soumis au Prix de la Recherche doivent être **tous** membres de la structure qui présente sa candidature. Dans la fiche de candidature prévue par l'article 8, il est prévu que ladite structure s'en porte garante.

Article 4

Ne peuvent concourir au Prix de la Recherche que les travaux **dont la date de fin d'écriture** est comprise entre deux Prix de la Recherche, sous réserve du respect de la date de remise au jury. Ici aussi, la structure qui porte la candidature s'en porte garante.

Article 5

Il est alloué au Prix de la recherche une récompense en euro pour le premier, le deuxième et le troisième prix, de manière dégressive, sous réserve du palmarès décidé par le Jury. Le montant est arrêté, le moment venu, par le CA de l'UFUTA, en fonction du Budget de l'Union. Cette récompense est remise à la structure et non aux auteurs de l'ouvrage. Cette dernière est libre d'en faire l'usage qu'elle souhaite.

Article 6

Les structures candidates au prix de la Recherche doivent fournir au jury :

- Sept exemplaires de l'ouvrage, tirés sur papier par un envoi postal. L'adresse d'envoi est la suivante :

Université Permanente de Nantes Secrétariat UFUTA, Yvon LE GALL Prix de la recherche 2021 2bis boulevard Léon Bureau 44 200 Nantes

- Un double de la facture **de cet envoi**, ainsi qu'un double du coût de **l'édition des 7 exemplaires** (coût de la photocopie, ou de la
 - publication ou autre). L'UFUTA s'engageant alors à prendre à sa charge 50% de la somme de ces deux coûts (envoi + édition).
 - Ces éléments nous parviendront **par voie électronique** en même temps que la fiche de candidature mentionnée à l'article 8

Article 6 (suite)

- Un exemplaire de l'ouvrage par voie électronique. Compte tenu du volume du fichier, lors de la réception de la candidature électronique, un lien Google drive UFUTA vous sera envoyé pour effectuer l'envoi électronique de l'ouvrage. Cet envoi a pour objectif de suppléer les éventuelles pertes ou retards postaux. Le format peut ne pas être le même que les versions papiers, cependant il est demandé qu'il s'en rapproche le plus possible.

Règlement du Prix de la Recherche Edition 2018 - 2021 suite

Article 7

Les structures candidates au prix de la Recherche ainsi que le ou les auteurs de l'ouvrage soumis au Comité Scientifique:

- Garantissent à l'UFUTA la propriété intellectuelle de l'ouvrage soumis au Prix ainsi que de ses éventuelles illustrations. Si ultérieurement des plagiats apparaissent, l'UFUTA ne pourra en être tenu responsable mais se réserve le droit d'engager la responsabilité de ou des auteurs, ainsi que celle de la structure candidate.
- Permettent à l'UFUTA de diffuser les ouvrages envoyés auprès des structures membres de l'Union, ainsi qu'à ses partenaires, sans pouvoir lui opposer leur propre droit de propriété intellectuelle sur l'ouvrage. L'UFUTA s'engage à ne tirer aucun profit financier de ces diffusions. De même ils permettent à l'UFUTA de diffuser l'ouvrage sur son site internet, partie protégée.
- Acceptent d'entrer dans la Collection de l'UFUTA. Cette collection aura vocation, d'unir au cours du temps toutes les publications primées par l'UFUTA sous un même label et de permettre éventuellement les diffusions mentionnées à l'alinéa précédent.

En conséquence de ces autorisations, l'UFUTA garde en son sein les ouvrages envoyés. Aucun retour ne sera possible.

Une fiche de candidature (voir annexe) sera remplie. Elle sera envoyée par voie électronique au Président de l'UFUTA ufuta.president6@ufuta.fr . Objet du courriel : Prix de la recherche 2021

Dès réception, un lien Google drive sera envoyé par retour de courriel à la structure pour envoi électronique de l'ouvrage. L'absence de cette fiche de candidature empêche de concourir au Prix.

Article 9

Le Comité scientifique décide souverainement de l'attribution du ou des prix de la recherche en fonction de la qualité des ouvrages reçus. Il peut décider souverainement de ne pas attribuer tel ou tel prix ainsi que d'éventuels ex-æquo.

Article 10

Le ou les auteurs primés acceptent de venir présenter leur ouvrage lors des Assises de l'UFUTA qui suit l'attribution du prix. Cette présentation se fera sous forme d'une communication.

L'UFUTA prendra en charge les frais d'inscription aux Assises, les frais de déplacement ainsi que le repas de midi. Les autres frais éventuels restent à la charge du ou des auteurs.

Yvon LE GALL

Nos anniversaires

Les 40 années de l'Université de POITIERS (UIA) 1979 / 2019

L'Université Inter-Âges de Poitiers vient de fêter son quarantième anniversaire. Cet évènement marque la maturité de cette institution qui vit le jour le 15 novembre de l'an 1979. Depuis cette naissance, l'U.I.A. n'a Université cessé de nourrir les objectifs de son ambition. Dans un amphi occupé par plus de 600 personnes, de Poitiers Monsieur Yves JEAN, Président de l'Université de Poitiers dont l'UIA est une branche, a tenu à saluer en

termes choisis toutes celles et ceux qui font vivre l'UIA. Signe qu'à chaque étape de la vie, la soif d'apprendre se cultive. Le propos du président a été suivi par trois interventions croisées développées par Monsieur Dominique BREILLAT, illustre doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, par le professeur Monsieur Roger GIL, doyen honoraire de la Faculté de Médecine et Pharmacie de Poitiers, ancien directeur du centre de Ressources et Recherche au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers et par Madame Nicole PELLEGRIN, historienne chargée de recherche au CNRS. Le prisme de leurs propos avait pour thème partagé : « Trois regards sur les Universités Inter Âges » Vaste sujet de réflexion sociale et humaine. Cet anniversaire a été également l'occasion de remettre à Mme Geneviève CLAVERIE, doyenne des auditrices (1986,) le dictionnaire officiel de l'Université de Poitiers 2019 illustré dans sa couverture par l'œuvre réalisée Pierre GIRIED, célèbre tableau qui décore la salle René SAVATIER à la Faculté de Droit.

Un énorme gâteau d'anniversaire a été l'occasion de confirmer que les nourritures intellectuelles et les nourritures terrestres ne sont pas

Son partage a enrichi les échanges dans l'amitié.

Françoise DAVID-SCIARA

Nos anniversaires (suite)

L'IUTA de Picardie fête ses 45 ans et change de responsable

Comme beaucoup de nos Universités Tous Âges, celle d'Amiens a été créée en 1975, peu après la plus ancienne qui est celle de Toulouse en 1973. Toutefois, l'Université d'Amiens s'est intéressée dès 1971 à l'évaluation des besoins de cette population dite du 3^{ème}âge. En 1974, un colloque est organisé à Toulouse par l'Université du 3^{ème} âge qui donne suite à une synthèse et un projet!!



Voici ce qui était souhaité en 1974 pour ces nouvelles « université » ! des sorties, des informations sur la santé, la diététique, des activités physiques, de la connaissance de l'environnement, des relations avec la maison de la culture, l'office de Tourisme, la presse, des conférences audiovisuelles sur des pays étrangers, des informations à caractère juridique. Les demandes étaient différences de celles d'aujourd'hui, ouvertes davantage sur le social et la vie culturelle de la cité. De nos jours, on demande des cours théoriques et des activités physiques!

L'Université du 3^{ème} Âge est créée la 10 janvier 1975 et vise cinq buts essentiels :

- Contribuer à l'élévation des niveaux de santé des personnes âgées,
- Favoriser l'accès au patrimoine culturel dans des conditions las plus égales pour tous,
- Donner des responsabilités nouvelles aux personnes âgées dans la collectivité,
- Étudier avec des personnes actives les grands problèmes de la vieillesse et les solutions qui peuvent leur être apportées,
- Permettre à chacun, dans la mesure du possible, d'accéder à de meilleures conditions de vie dans la cadre d'un certain art de vivre du 3^{ème} Âge.

Cet Institut démarre avec 37 étudiants et le nombre ne cessera d'augmenter jusque plus de 1300 ces dernières années. Un Directeur, issu d'Enseignants de l'Université, dirigeait cet Institut et Madame Marie-Denis RISS-COLY en a été sa directrice pensant 25 ans. Aujourd'hui, il n'y a plus de direction propre mais seulement un responsable pédagogique qui est Monsieur Christophe AL SALEH, enseignant de philosophie à l'Université de PICARDIE Jules VERNE d'AMIENS.

Cet Institut Universitaire prendra le nom d'IUTA, Institut Universitaire du 3^{ème} Âge, Institut Tout Âges et maintenant Institut Universitaire Tous Âges de Picardie en 2001. Dès le début de sa création, il était nécessaire de le compléter ave une association. Ainsi, le 10 décembre, 11 mois jour pour jour après la naissance de l'IUTA n'ait l'association des étudiants de l'UITA qui complète les activités. Ainsi, ses statuts précisent que l'Association de Étudiants de l'Université du 3^{ème} Âge fondée en 1975, a pour but de contribuer au développement des activités physiques socio-éducative et culturelles, au développement de la médecine préventive universitaire et de la recherche, aussi bien en sciences humaines qu'en biologie du 3^{ème} Âge.

Cette association est dirigée par Madame Monique BORCK depuis plus de 17 ans et fête aussi ses 45 ans. Elle propose des sorties mensuelles (visites culturelles, grandes expositions, un voyage annuel dans une région de France et un voyage à l'étranger. Sont aussi proposée des randonnées, des sorties mycologiques et des cours particuliers que l'Université ne peut assurer comme le yoga des yeux, art floral, tricot-crochet, généalogie, loisirs créatifs, encadrement. L'association est un complément indispensable et chaque adhérent de l'association est étudiant de l'IUTA.

On ne peut que souhaiter longue vie à toutes nos Universités qui s'occupent si bien de nous.

Marie-Denise RISS-COLY



Bienvenue à nos nouveaux dirigeants

IUTA Amiens:

Madame Marie-Denise RISS-COLY ayant pris sa retraite, elle est remplacée par Christophe AL SALEH responsable pédagogique

UATL Angers:

Monsieur Eric HENRI remplace Michel LANDELLE à la tête de l'Université Angevine du Temps Libre

Après l'annonce du changement de président, il a été coopté pour faire partie du CA de l'UFUTA. Toutefois, un problème de technique ne nous permet pas de le faire apparaître en photo dans le trombinoscope page 2.

UTA Boulogne sur Mer:

Madame Michelle VACHE a remplacé Monsieur Christian LATRY comme Présidente de l'UTA depuis le 1^{er} septembre 2019. Monsieur Christian LATRY a été nommé Vice-président à la même date.

UIA Saint Nazaire:

Madame Annick CAUDAL qui était la secrétaire générale de l'Université Inter-Âges de Saint Nazaire a pris la suite de Monsieur Gérard MOREL

IUIA Saumur:

Madame Carole PISANY-FERRY prend la suite de Christian POURCEL à la direction de l'Université Saumur Temps Libre Université Inter-Âges

Université Libre de Saint Germain en Laye :

Madame Brigitte DUMORTIER a pris la suite de Madame Nadine VIVIER à la Présidence de cette association depuis novembre 2019.

Madame Geneviève LANGLOIS a intégré le Conseil d'Administration de l'UFUTA depuis sa cooptation en 2019.

Journée des dirigeants

Mardi 5 février 2019

Elle s'est déroulée à la Cité Des Sciences et de l'Industrie à Paris. 18 structures ont répondu à notre invitation à cette journée dont 45 participants.2 sujets ont été présentés à notre réflexion.

Premier sujet : le <u>reçu fiscal</u> présenté par Jean-Bernard SOLER du CADREF de NÎMES

Un reçu fiscal est accordé (en référence aux articles 200 et 238 bis du code des impôts) au profit d'associations d'utilité publique, ..., organismes d'intérêt général.

Conditions : selon sa nature : localisation et son objet

Selon son fonctionnement : pas de limitation, désintéressé, pas d'activité lucrative Déduction de 60 à 66% mais le point délicat reste la contrepartie dans l'adhésion

Exemple de Nîmes

Approbation tacite sur la partie activité non lucrative mais il ne faut plus parler d'adhésion mais de cotisation. La décision du collège territorial de TOULOUSE a été infirmée : cette décision fait jurisprudence.

Dreux : reconnu de fait d'intérêt général

Le reçu fiscal est recevable que si la cotisation est censée couvrir les charges. Michel CHARRON de DREUX propose une cotisation normale et une cotisation de soutien : cette dernière partie est considérée comme un don et peut permettre une déduction possible.

2^{éme} sujet : la <u>rémunération des intervenants</u> par Stéphane RAVAILLE de l'UTL 34.

Il faut identifier 2 types d'interventions : ponctuelles ou renouvelables. De plus, il faut distinguer la particularité des Universités (règles de droit public) et la solution des associations.

Pour ces dernières, il faut distinguer :

L'achat d'un service par une contrat écrit: l'intervenant est un fournisseur de service avec n° SIRET

Et un contrat de travail : CDI, CDI à temps partiel, le CDD, le CDD intermittent.

Françoise DAVID-SCIARA

Union Française des Universités Inter-Âges (UFUTA)

Siège social : Maisons des Universités 103 boulevard Saint-Michel - 75005 PARIS

2 : 01 44 32 90 00

Chargée de la communication : Françoise David-Sciara

3 rue du paradis - 86280 SAINT BENOÎT

Contacts:

2: 05 49 57 13 51

Site internet : ufuta.fr
@: contact@ufuta.fr

Directeur de la publication : Stéphane Ravaille Secrétaire de rédaction : Françoise David-Sciara Textes et infographies : Annick Caudal, Françoise David-Sciara, Yvon Le Gall, Chantal Proust, Marie-

Denise Riss-Coly

Conception et mise en page : Isabelle Champain

UIA de Poitiers